

Département de l'Isère

Commune d'Huez – Station de l'Alpe d'Huez

**Maitre de l'Ouvrage : SATA**

**CONSTRUCTION DU TCSP PAGANON BERGERS**

**B - NOTE SUR LA PRESERVATION ET LA REHABILITATION  
DU MILIEU NATUREL**

Les travaux de construction du TCSP PAGANON BERGERS s'accompagneront de terrassements au droit des trois stations.

Les terrassements sont définis dans les plans masse joints au présent dossier.

**L'aménagement projeté consistera :**

- **Station Paganon :**  
Aménagement de la zone en déblai coté amont pour permettre
  - o d'implanter la gare et les deux premiers pylônes
  - o la réalisation du garage enterré des véhiculesAménagement en remblai coté aval pour raccorder la piste de ski au niveau des quais de l'installation
  
- **Station Eclose:**  
Aménagement de la zone en déblai pour abaisser le niveau de la plateforme actuelle de manière à réduire la dénivelée entre les zones de circulations publiques et les quais de la télécabine.
  
- **Station Bergers:**  
Aménagement de la zone en remblai pour relever le niveau de la plateforme de chausse des skieurs de manière à garantir les circulations entre les installations existantes (TSD Romains – TSD Marmottes 1 et Tmix Rifnel Express) et la gare à construire.

Pour les travaux de terrassement envisagés, les mesures suivantes seront prises :

- décapage de la terre végétale présente sur le site et stockage,
- terrassement en masse en prenant soin de ne pas endommager les zones contiguës au chantier et non touchées par les aménagements. Pour cela, l'entrepreneur organisera son chantier de façon à limiter les circulations d'engins.

Construction du TCSP PAGANON BERGERS	Note sur la préservation et la réhabilitation du lieu naturel – HUE_121450
SATA	1/2

A la fin des travaux de terrassement en masse :

- restauration des drainages de surface
- réalisation de cunettes pour canaliser et/ou recueillir les eaux de ruissellement
- régalinge de la terre végétale sur les zones touchées par les travaux
- engazonnement mécanique des surfaces terrassées

**En ligne :**

Les travaux se limiteront à la réalisation des massifs de fondations des pylônes.

En ce qui concerne les mesures de préservation du milieu naturel, il sera imposé à l'entrepreneur de régaler les matériaux extraits pour la réalisation des fondations, autour des pylônes, et de procéder à un engazonnement des surfaces touchées par les travaux. De façon identique aux zones de départ et d'arrivée, un soin particulier sera apporté au décapage de la terre végétale avant les travaux, son stockage et sa remise en place après remblaiement des massifs de fondations.

Fait à Grenoble, le 09/12/2016



**CNA** *Le Travail* **d'œuvre**  
34, avenue de l'Europe  
38100 GRENOBLE  
Tél 04 76 33 35 42 - Fax 04 76 22 51 97

Construction du TCSP PAGANON BERGERS	Note sur la préservation et la réhabilitation du lieu naturel – HUE_121450
SATA	2/2